

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du JEUDI 10 avril – 20 heures

Présidence de : Jean-Pierre BORDET, maire

Présents : JP BORDET, Ch. GRAND, M. RUFFET, S. GUYOT-SCHMID, B. LEMMO, N. TOUREILLE, C. SCOTTI, Ch. BURKI, J. HOURLIER, R. VIELLARD, I. SERMONDADAZ, JL SOULAT, C. HUISSOUD, J. CHARRIERE, L. BROUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 05/04/2008

Procès verbal n° 08-05- AFFICHE le 15/04/2008

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Christian GRAND comme secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 05/04/2008

3 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les comptes rendus des séances précédentes des 14 et 27 mars 2008

4 – VOTE DES TAXES

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition 2008 :

- taxe d'habitation 13.19
- taxe foncière (bâti) 13.92
- taxe foncière (non bâti) 62.85

tels qu'ils figurent sur l'état 1259 TH-TF

5 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE / DICRIM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004, toutes les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (P.P.R.N.), ont l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvetage ainsi qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui contient les informations nécessaires aux citoyens sur les conséquences graves et les mesures de sauvegarde destinées à y répondre.

La commune de Lucinges est dotée d'un P.P.R.N. arrêté le 27 septembre 1996
Des sociétés spécialisées ont été consultées et la Société C.L.I.C. – Fillinges a proposé le devis suivant :

- réalisation du P.C.S. 6 760.00 € HT
- réalisation du D.I.C.R.I.M. 2 340.00 € HT

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Société CLIC, l'établissement des documents, PCS et DICRIM ,
ACCEPTE le devis pour un montant total de 9 100.00 € HT

6 – LOGICIELS D'URBANISME

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'équiper les postes ordinateurs du service administratif de la mairie de divers logiciels

- gestion des permis de construire, maintenance et récupération de données (20 ans) et formation, pour un montant total maximum de 5 190.00 € HT

7 - REGULARISATION TERRAINS D'EMPRISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délimitation des terrains appartenant à Monsieur Eggimann, le long de la route du Feu, le tracé fait apparaître une emprise de la commune sur le terrain privé, d'une surface de 65m² ;

Afin de régulariser ces emprises, Monsieur le Maire propose de confier la rédaction des actes administratifs à Monsieur Jean Claude COLLOUD, géomètre expert,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la régularisation de l'emprise de 65 m²

DECIDE de confier à Monsieur Jean Claude Colloud, géomètre expert, la rédaction des actes administratifs de cession gratuite

9 – QUESTIONS DIVERSES

9-1 / Subvention Sou des Ecoles

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE une subvention de 6820.00 € à l'association du Sou des Ecoles ; le montant de cette subvention permet une part du financement des activités de l'école

9-2 / Chemin des Jardins – engagement de travaux

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention (au titre des amendes de police), le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage

- à réaliser ces travaux
- à procéder à la consultation d'un maître d'œuvre
- à définir les conditions de dévolution des travaux (appel d'offres)

CHARGE Monsieur le Maire de demander les subventions

9-3 / ADMR et ASSociation d'Aide à Domicile : désignation des représentants :

ASSociation d'Aide à Domicile, suppléant : Madame Jeannine HOURLIER

ADMR, représentant : Madame Jeannine HOURLIER

9-4 / Marché samedi matin – emplacements

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « Fermiers de Famille », producteurs à Lucinges d'un emplacement sur le marché du samedi.

Une réunion aura lieu jeudi 17 avril entre tous les commerçants pour organiser l'implantation des étals

9-5 / Agenda commun : Claudio Scotti est chargé de se renseigner sur les possibilités pour la tenue d'un agenda commun aux conseillers, au maire et aux adjoints

9-6 / PLU : le conseil sera prochainement consulté pour donner son avis sur la mise en place d'un modificatif au PLU

10 – INFORMATIONS

10-1 /Exposition Martine Jacquemet : vif succès

10-2 / sur les nombreux courriers de félicitations suite aux résultats des élections

10-3 / sur les courriers d'administrés (remerciements pour intervention de la commune) et de l'Ile aux Enfants (subvention pour participation à la fête)

10-4 – prochain Conseil municipal : 15 mai 2008

Le secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré en séance
Le Maire

Christian GRAND

Jean-Pierre BORDET